

Aux : Présidents de Ligues  
Coordonnateurs interrégionaux de la formation de dirigeants

De : Jean-Marie BELLICINI

Copie : Comité Directeur,  
Ghani YALOUZ,  
Julien MAURIAT

## OBJET : PROROGATION DE LA VALIDITE DES DIPLÔMES

Chers Amis

En 2015-16, la prorogation de la validité des diplômes de Dirigeants, Entraîneurs, Officiels et Spécialistes concernera principalement les personnes diplômées en **2011 et celles des années précédentes n'ayant pas eu leur diplôme prorogé de 2011 à 2015 inclus. Cette circulaire commune est garante de l'application des mêmes règles sur l'ensemble du territoire.**

Le SI-FFA/AFS est opérationnel, les Ligues peuvent saisir ainsi leurs événements pour leurs actions de formation et les authentifier.

Seules les personnes à jour de leur licence pourront avoir leur diplôme prorogé.

L'utilisation du dispositif SIFFA/AFS par les Ligues est **la règle** (avec mention : « **demandé** » pour les diplômes nationaux). **La validité commencera à la date de saisie jusqu'au 31 août de l'année en cours plus quatre années entières donc avec une fin à un 31 août en correspondance avec la fin de validité de la licence annuelle.** Si un acteur n'a plus de diplôme valide depuis un certain temps le diplôme pourra être prorogé dès qu'il aura suivi les deux sessions nécessaires. La prorogation n'a pas à être faite obligatoirement sur une période de validité.

La prorogation des diplômes régionaux des dirigeants, entraîneurs, officiels et spécialistes est de la compétence des Ligues.

Tout litige est du ressort de la Commission Formation pour les Dirigeants et Spécialistes, du Comité de Prévention du Dopage pour les contrôleurs antidopage, de la Commission des Officiels Techniques pour les officiels, de la DTN pour les entraîneurs.

Vous trouverez ci-après le descriptif de la procédure à suivre pour chaque type de qualification.

Avec mes cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI  
Président de la Commission Formation

## **PROCEDURE DE PROROGATION DES DIPLÔMES**

### **DIRIGEANTS**

Pour que les diplômes des dirigeants concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avoir participé à deux actions dans deux domaines différents de la vie de dirigeant, ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte **avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS**

<b>Codes</b>	<b>Actions « validantes »</b>
CCD	Colloques concernant les compétences du dirigeant, y compris ceux organisés par les CROS et CDOS ou participation à la Commission Plénière de la Commission Formation lors du congrès annuel de la Fédération
IFN	<b>Fonctions</b> exercées dans les instances fédérales nationales (Comité Directeur, Commissions)
IRD	<b>Fonctions</b> exercées dans les instances fédérales régionales et départementales (Président, Secrétaire Général, Trésorier Général)
EFD	Encadrement de sessions de formation de dirigeants y compris pour CROS et CDOS
JUR	Jury correction des examens de dirigeants
PAD	Publication d'articles pour le Guide du Dirigeant, Revues de Comités, Liges ou Fédération sur des thèmes relatifs à l'action des dirigeants
MAN	Participation à une session "d'actualisation" sur les nouveautés, y compris la lutte contre le dopage dont les informations du CPD
CFS	Colloques sur les faits de société liés au Sport
RON	Implication avec responsabilisation décisionnaire dans la logistique d'un COL pour l'organisation d'un Championnat National ou International ou organisateur d'un meeting national labellisé ou d'une course sur route à label national ou international ou d'un cross-country à label national ou international
IPF	Session d'information sur la politique sportive fédérale
PRC	Session d'information sur le Projet de Club
UOI	Formation à l'utilisation d'outils informatiques fédéraux : SI-FFA

Sont donc exclus les thèmes relatifs aux entraîneurs, aux officiels et aux spécialistes.

Ces actions devront être validées par la structure de formation impliquée.

Pour les formations extérieures, les attestations devront être « scannées » ou jointes pour être validées. La prorogation se fera au niveau national sur proposition des Liges.

Les prorogations de diplômes des dirigeants suivants sont traitées directement au niveau national :

- les élus des instances de l'AEA et de l'IAAF ;
- les membres du Comité Directeur fédéral ;
- les membres de la Commission Nationale Formation qui répondent aux critères ci-dessus ;
- le responsable formateur régional.

## Proposition d'échéancier

<b>AVANT le 30 SEPTEMBRE</b>	Récupération de la liste des dirigeants dont la validité du diplôme s'arrête au 31 août de l'année suivante (N)-
<b>OCTOBRE à JUIN</b>	Organisation et mise en place des « actions » pour la validation- Envoi des invitations aux dirigeants concernés Utilisation du SI-FFA/AFS (veiller au bon codage des « actions »)
<b>JUILLET</b>	A la FFA, dernier passage en mode « <b>prorogé</b> », la mise à jour s'effectuant en cours d'année mensuellement- <b>Aucune saisie ne sera faite en août.</b>

### **ENTRAINEURS**

Pour que les diplômes des entraîneurs concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avoir participé à deux actions.

Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec **les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS** :

<b>Codes</b>	<b>Actions « validantes »</b>
COL	Colloque : avoir suivi un colloque validé par le CTS
ASE	Présence aux assises nationales des entraîneurs : pour les Ligues qui en organisent, la présence peut proroger un diplôme sur validation du CTS
ETN	Action dans l'ETN y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETN validées par les chargés de mission formation de spécialité
ETR	Action dans l'ETR y compris jury d'examen : encadrement, participation aux animations et actions de l'ETR validées par le CTS
ETD	Action ETD validée par le CTS : encadrer une action ou un regroupement d'athlètes de niveau départemental.
PUB	Publication : écrire un article validé par le CTS, et le soumettre à la publication de sa Ligue
AFI	Recyclage Formation Initiale : assister à une partie, un module de la formation initiale lié à son niveau de diplôme. Validation par le CTS Ou : participer à une autre formation fédérale Partie qui a été ajoutée à la demande de Géraldine.
ASA	Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes : accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe. Validation par le CTS
QCF	Avoir 2 athlètes qualifiés ou plus aux Pointes d'Or, Championnats de France Cadets -Juniors, moins de 23 ans, National ou Elite sur piste lors de la saison estivale, validé par la DTN. Attention : cette action ne peut être comptabilisée qu'une fois sur les 4 ans
AFP	Formation sur Pôle : assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes, plus échanges
OEV	Organisation d'événements : type Kid's athletics, ....

Ces actions sont saisies par la structure organisatrice et elles seront ensuite validées par :

- le CTS responsable des formations pour les 1<sup>er</sup> degrés ;
- la DTN pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés.

### **OFFICIELS**

Pour que les diplômes des officiels concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avant l'échéance de validité avoir participé à deux actions.

Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte **avec les codes à utiliser pour gérer et titrer les événements à gérer dans le SIFFA/AFS**.

**\* Suivi des actions « validantes » pour prorogation des qualifications des Officiels.**

Le tableau ci-dessous présente le répertoire codifié (codes à mettre dans le titre de l'événement AFS) des actions « validantes » pour prorogation de **toute qualification** d'officiel, et les conditions de prorogation.

Les Ligues devront s'y référer pour utilisation d'AFS et/ou pour renseigner du suivi des actions « validantes » (pour une qualification fédérale : sous réserve de validation par la COT nationale du stage ou de la situation « validante » de ce niveau).

Le code « PHA » est en quelque sorte une attestation simple (par « cochage » validant l'action) par la Ligue, qui valide ainsi la présence habituelle en jury de compétition par sa propre appréciation ou son comptage de participation.-Cette attestation vaut pour un niveau de qualification régional.

La ligue renseignera de la même façon les actions pour le niveau fédéral, mais les validations seront effectuées par la COT nationale.

Les Ligues gardent toute latitude pour adaptation et déclinaison au besoin de ce répertoire, quant au niveau régional de responsabilité.

<b>Nombre d'actions pour prorogation</b>	<b>Codes</b>	<b>Actions « validantes » pour prorogation de toutes les qualifications d'officiel</b>
2 ou 1 + 1 SSN, ou 1 + 1 FEF, ou 1 + 1 FSP, ou 1 + 1 PHA, ou 1 + FDE	SSA	Assister à session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ; ou : - participer à la Commission Plénière de la COT ou de la CSO lors du congrès annuel de la Fédération ; - pour officiels de marche : assister à une session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves de marche (stade ou hors stade) correspondant à son niveau de qualification ou supérieur. Cette session peut être intégrée à la session spécifique d'actualisation des connaissances multi spécialités d'officiels d'épreuves sur stade rappelées ci-dessus ; ou : - pour officiels hors stade : assister à session spécifique d'actualisation des connaissances d'officiels d'épreuves hors stade correspondant à son niveau de qualification ou supérieur ;
1 + 1 SSA	SSN	Membre d'un jury recevant une séance d'actualisation des connaissances à cette occasion, avec présence effective à ce jury : - pour un championnat (ou coupe) national ou international, - pour une compétition à label national ou international (meeting, course sur route, cross...)
1 + 1 SSA	FEF	Assister à une formation pour examens d'officiels de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	FSP	Assister à une formation dédiée à sa ou ses spécialités d'officiel de son niveau de qualification ou supérieur.
1 + 1 SSA	PHA	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence), pour tout niveau de compétition et concerne toutes les spécialités dont particulièrement : /SIF, CHR/CCF, STR/STF, JPR /JCP, HSR/HSF (dont mesurages)
- Exercer durant 2 années au cours des 4 années de validité vaut pour une action et alors il faudra ajouter 1 SSA correspondante - Exercer durant les 4 années de validité vaut pour 2 actions	FDE	Pour qualification au moins fédérale toutes spécialités : - formateur désigné d'officiels, - ou formateur désigné de jeunes juges, - ou créateur reconnu de documents de formations d'officiels, - ou examinateur désigné pour examens d'officiels.

Ces actions devront être validées par la structure de formation impliquée (COT).

## **SPECIALISTES**

### **A. DELEGUES AUX CONTROLES ANTIDOPAGE**

Conditions exigées pour que les diplômes des délégués CAD soient prorogés pour une période de 4 ans. Les délégués concernés devront avoir participé à une ou deux actions dans des domaines différents selon le niveau de la fonction.

**Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS et le détail pour chaque fonction de délégué CAD.**

Codes	Actions permettant la validation
ICA	- Soit une action théorique « d'actualisation » sur les connaissances de la fonction des délégués CAD. - Soit une action théorique à la participation d'un Colloque spécifique contrôle antidopage pour délégués CAD.
DCA	- Soit une action pratique effective sur un contrôle antidopage dans la fonction de Délégué fédéral. - Soit une action pratique de formation en tant que formateur CAD dans sa Ligue.
ECA	- Soit une action pratique effective sur un contrôle antidopage dans la fonction de délégué fédéral ou dans la fonction délégué escorte. - Soit une action de pratique par simulation sur le terrain lors d'une compétition stade ou hors-stade qui sera assurée et contrôlée par un Délégué référent CAD3.

Nota :

Les prorogations de diplômes de délégués suivants sont traitées directement au niveau national :

- les délégués œuvrant lors de compétitions de l'AEA et de l'IAAF ;
- les membres de la Commission Nationale Formation et les membres du Comité de Prévention contre le dopage qui répondent aux critères ci-dessus ;
- le formateur régional assurant les formations au sein de sa Ligue.

#### **1) PARTIE THEORIQUE POUR L'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES**

**Pour que les diplômes des 3 niveaux de délégués CAD concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, ils devront avoir participé à une session de formation théorique entre 2011 et 2016 inclus.**

Elle devra aborder les points suivants :

- informations sur l'AMA, l'AFLD, Le Code du Sport (lutte antidopage) ;
- obligations de l'organisateur ;
- organisation du contrôle, locaux et matériel nécessaires ;
- responsabilité et rôle du délégué fédéral et de l'escorte pour les compétitions sur piste et hors stade ;
- conduite à tenir pendant le déroulement du contrôle.

**Cette action sera codée : ICA** (code à utiliser pour le SI-FFA/AFS)

#### **2) PARTIE PRATIQUE POUR LA VALIDATION DE LA PROROGATION DES DIPLOMES CAD**

**Les actions de pratique effective qui seront nécessaires à la prorogation des diplômes de délégués CAD3, CAD2 et CAD1 :**

##### **a) DELEGUES EXPERTS AU CONTRÔLE ANTIDOPAGE QUI ONT LA FONCTION DE DELEGUE 3<sup>ème</sup> DEGRE (CAD3)**

La prorogation sera effective quand la personne aura aussi :

**- officié une fois comme délégué sur un contrôle effectif.**

**- ou avoir exercé sur une formation en tant que formateur CAD dans sa Ligue.**

**Ces actions seront codées : DCA** (pratique effective dans la fonction de délégué fédéral)

Ces actions pourront avoir une influence sur le reclassement au 1er janvier 2011, si l'intéressé n'était classé que CAD2 ou CAD1.

Les actions codées ICA et DCA devront être validées par la structure de formation impliquée.

**La prorogation se fera au niveau national sur proposition des Ligues.**

**b) DELEGUES FEDERAUX 2<sup>ème</sup> DEGRE AVEC DE LA PRATIQUE QUI ONT LA FONCTION DE DELEGUE CAD2**

La prorogation sera effective quand la personne aura aussi :

**- soit une action pratique effective sur un contrôle antidopage dans la fonction de délégué fédéral ou dans la fonction délégué escorte.**

**- soit une action de pratique par simulation sur le terrain lors d'une compétition stade ou hors-stade qui sera assuré et contrôlé par un Délégué référent CAD3.**

**Ces actions seront codées : ECA** (pratique effective dans la fonction délégué escorte ou de délégué fédéral)

Ces actions pourront avoir une influence sur le reclassement au 1er janvier 2011, si l'intéressé n'était classé que CAD1.

Les actions codées ICA et ECA devront être validées par la structure de formation impliquée.

**La prorogation se fera au niveau régional par les Ligues.**

**c) DELEGUES ESCORTES 1<sup>er</sup> DEGRE SANS PRATIQUE EFFECTIVE QUI ONT LA FONCTION DE DELEGUE CAD1**

La prorogation sera effective :

**- Sans action effective de pratique, donc pas d'action codée**

**L'actualisation des connaissances se fera seulement par la session de formation théorique codée ICA.**

L'action codée ICA devra être validée par la structure de formation impliquée.

**La prorogation se fera au niveau régional par les Ligues.**

**ANIMATEURS-COMMENTATEURS DE COMPETITIONS**

Comme pour tous les diplômés du DEOS de la FFA les titulaires d'un diplôme d'animateur-commentateur devront valider deux actions différentes de prorogation en 4 ans. Le tableau ci-dessous, établi par degré de diplôme, présente les différentes actions permettant la prorogation.

Niveau du diplôme	Nombre d'actions pour prorogation	Codes	Actions « validantes » pour prorogation des qualifications d'animateur-commentateur
AC1 (animateur-commentateur 1 <sup>er</sup> degré départemental)	Au moins 2 actions en 4 ans. SAA + PHJ.	SAA	Assister à une session spécifique d'actualisation des connaissances d'animateur-commentateur correspondant à son niveau de qualification ou supérieur.
		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou ses organes déconcentrés par an (niveau départemental ou régional au moins, championnats, meetings et courses H-S labellisées départementales ou régionales).
AC2 (animateur-commentateur 2 <sup>ème</sup> degré régional)	Au moins 2 actions en 4 ans. SAA + PHJ.	SAA	Assister à une session spécifique d'actualisation des connaissances d'animateur-commentateur correspondant à son niveau de qualification ou supérieur.

		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou ses organes déconcentrées par an (niveau départemental, régional et interrégional au moins, championnats, meetings et courses H-S labellisées régionales ou à un Championnat de France de type 3 ou 4).
AC3 (animateur-commentateur 3 <sup>e</sup> degré fédéral)	Au moins 3 actions en 4 ans. SNA + PHJ + FIA ou SNA + PHJ + CDA.	SNA	Participer au séminaire national de l'animation (un an sur deux).
		PHJ	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA ou ses organes déconcentrées par an (championnats de niveau interrégional, meetings et courses H-S labellisées régionales ou nationales et à au moins un Championnat de France de type 1 à 4 à la demande du responsable national du groupe d'animation).
		FIA	Etre formateur régional ou interrégional nommé par le responsable national du groupe de formation des animateur-commentateurs.
		CDA	Etre créateur reconnu de support de formations ou de documents ressources pour les animateur-commentateurs ou être examinateur désigné pour les examens d'animateur-commentateur (AC1 ou AC2).
AC4 (animateur-commentateur 4 <sup>e</sup> degré Expert)	Au moins 3 actions en 4 ans. SNA* + PHJ* + FIA* ou SNA* + PHJ* + GFA ou SNA* + PHJ* + CDA*	SNA*	Organiser ou animer le séminaire national de l'animation (un an sur deux).
		PHJ*	Présence habituelle de terrain attestée (comptage et appréciation du caractère habituel de la présence). Au moins 4 compétitions officielles organisées par la FFA par an avec au moins un Championnat de France Elite et une compétition ayant un label international ou un championnat international IAAF, AEA,UMA, NACAC, IAU,WMA, EMA ou autres championnat des fédérations internationales handisport, IPC, FISU à la demande du responsable national du groupe d'animation.
		FIA*	Faire partie du groupe national de formation des animateurs-commentateurs et contribuer efficacement et durablement au fonctionnement du groupe.
		GFA	Faire partie du groupe national des animateurs-commentateurs de la FFA et contribuer efficacement et durablement au fonctionnement du groupe.
		CDA*	Etre créateur reconnu de support de formations ou de documents ressources pour les animateurs-commentateurs ou être examinateur désigné pour les examens d'animateur-commentateur (AC2 et AC3).

Les niveaux AC1 et AC2 sont gérés directement par les Ligues et les niveaux AC3 et AC4 sont gérés par le groupe de travail en charge des formations nationales des animateurs-commentateurs de la FFA. Les Ligues auront spécifiquement à apprécier la présence régulière sur le terrain des animateurs-commentateurs.

### **CLASSEURS**

Pour que les diplômes des classeurs concernés soient prorogés pour une période de 4 ans, les titulaires devront avoir participé à deux actions dans deux domaines.

Ci-dessous le tableau des actions qui seront prises en compte avec les codes à utiliser pour renseigner le SIFFA/AFS.

Nombre d'actions pour prorogation	codes	Actions « validantes »
2 ou 1+ 1 VCS	PRE	Participation aux réunions du groupe expert
1+ 1 VCS	RAF	Avoir réalisé une action de formation
1+ 1 VCS	RAC	Assister à une réunion d'actualisation des connaissances
1+ 1VCS	VQT	Validation de la qualité du travail de classeur (sur 3 compétitions)
1+ 1 PRE ou 1+ 1 RAF ou 1+1 RAC ou 1+1 VQT	VCS	Validation de compétitions sur SI-FFA (au moins 30 en 4 ans)